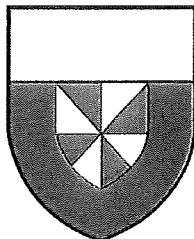


CHESEAUX
sur Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 20 juin 2017

Président : HUMBERT Joël

Excusés : AUBERSON Thierry, FABBRI Alessandro, FALCONNIER Claude, HOSTETTTLER Yves-Marie, JOMINI Viviane, KAEHR Naïcha, MARCHAND Gisèle, MILLIOUD Eric, PECOUD Anne, SAVOYEN Laurent, SICURO Giuseppe, TREUR Mélanie

Absents : BRIGUET Frédéric, MATTHEY Jean-Luc, PACHE Jacques, WIRTHS Damien

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 2 mai 2017.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
 - a) Présentation du rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunale (CARI).
 - b) Autres informations régionales.
- 5) Election du Président pour 2017-2018.
- 6) Election du Vice-Président pour 2017-2018.
- 7) Election du 2ème Vice-Président 2017-2018.
- 8) Election de 2 scrutateurs pour 2017-2018.
- 9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2017-2018.
- 10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2017-2018.
- 11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2017-2018.
- 12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2017-2018.
- 13) Election de Mme Severine Hegy de l'Entente en qualité de déléguée à l'AJENOL, en remplacement de Mme Stefania Hofmann, démissionnaire.
- 14) Election de Mme Severine Hegy de l'Entente en qualité de membre à la Commission de recours en matière d'imposition communale, en remplacement de M. Yves-Marie Hostettler, démissionnaire
- 15) Préavis 12/2017 « Comptes 2016 ».
- 16) Préavis 13/2017 « Rapport de gestion 2016 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion.
- 17) Préavis 14/2017 « Proposition d'actualisation des indemnités du Conseil communal »
- 18) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Joël Humbert, Président, indique avoir reçu deux démissions :

- Mme Danielle Martin du PSIG pour le 31 août 2017, pour des raisons de déménagement ;
- Mme Stefania Hofmann de l'Entente pour le 30 juin 2017, pour des raisons familiales.

Le Président remercie ces deux personnes pour leur engagement au sein du Conseil. Pour l'Entente, M. Emile Joyet, qui est le suivant sur la liste des « viennent ensuite » a accepté de rejoindre le Conseil ; il sera assermenté lors de la prochaine séance.

M. Joël Humbert, Président, signale également que M. Yves-Marie Hostettler démissionne de la Commission de recours en matière d'imposition communale.

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2017.

Le Président signale qu'il y a lieu de porter une modification en page 4, paragraphe 4 : « les giratoires sont entretenus pas la Commune » et non le Canton.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose de modifier l'ordre du jour en ajouter un point sous communications régionales concernant la présentation du rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI).

▪ L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

M. Joël Humbert, Président, signale avoir reçu une invitation, qui concerne également les conseillères et conseillers, pour participer à l'exposition annuelle du SDNL dans l'ancien hangar de la Blécherette à Lausanne, qui se déroulera le samedi 2 septembre 2017 de 9h00 à 13H00. Une invitation leur parviendra prochainement.

Le Président signale que le Bureau a fonctionné le dimanche 21 mai dernier pour procéder au dépouillement lors des votations et élections. Le détail des résultats est disponible sur le site du Canton. Le prochain scrutin est prévu pour le dimanche 24 septembre 2017 et portera sur trois objets :

- arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire ;
- arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée.
- Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Depuis le dernier Conseil, le Président a :

- été invité par le Président du Grand Conseil, M. Grégory Devaud, pour une présentation du vice-Président de la Cour des comptes, M. Frédéric Grognez, intitulé « Organisation, financement et contrôle démocratique des associations des communes vaudoises ». Il a notamment été souligné l'importance de la définition claire des statuts de ces associations. Cette présentation est disponible sur le site du Grand conseil.
- participé à la journée de l'Union des communes vaudoise (UCV) en compagnie de la Municipalité, du Boursier, du Greffe, du Chef de la voirie et de la Secrétaire du Conseil. Cela a été l'occasion d'échanger avec des représentants d'autres communes et de passer un excellent moment.
- partagé le traditionnel repas des Commissions offert par la Municipalité qui s'est déroulé au refuge. Il profite de remercier tous ceux qui ont œuvré au sein des commissions durant l'année écoulée.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, tient à excuser M. Pierre Hämmerli, Municipal, qui se trouve au refuge pour préparer le repas qui clôturera cette séance.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité a reçu un courrier en date du 6 juin 2017 de la Poste intitulé « les réseaux de Poste de demain ». Ce courrier précise que la Poste souhaite améliorer les prestations des agences postales dont l'ouverture est garantie jusqu'en 2020 ; annexée à cette lettre était jointe la liste des communes dont les bureaux de Poste sont maintenus et notre commune n'en fait pas partie. Des discussions doivent avoir lieu entre la Municipalité et le responsable de la Poste.

Le Syndic souligne que M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie et du sport, ne cautionne pas les procédés de la Poste et conseille les communes de défendre leurs droits. La Municipalité va donc intervenir auprès du secteur concerné de la Poste pour connaître les critères pris en compte et préparer ainsi notre défense.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la Municipalité a été contactée par les responsables du Tennis Club de Cheseaux qui demande le soutien de la commune pour la construction d'un nouveau club-house. Pour rappel, le Tennis Club a été fondé en 1983 par un groupe d'amis sportifs particulièrement passionnés par le tennis. Le club-house a été créé en 1984 et était déjà d'occasion; il se trouve sur une parcelle communale avec un droit de superficie. Le soutien de la commune est demandé pour cette rénovation. La Municipalité va entrer en matière et un préavis sera présenté lors d'un prochain conseil. Les membres du Tennis Club souhaitent débiter les travaux l'hiver prochain, raison pour laquelle la mise à l'enquête risque d'entrer en vigueur avant la soumission du préavis à l'approbation du Conseil; le Syndic tient à préciser que ce n'est pas une manière de forcer la « main » pour l'acceptation de ce préavis, mais simplement d'assurer le début des travaux pour l'hiver prochain.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique qu'au sein de l'entreprise Bell il ne reste actuellement plus qu'un contrôleur des viandes et le vétérinaire employés par la commune; en effet, les autres ont trouvé un nouvel emploi et une personne a quitté ses fonctions pour des raisons de santé. Deux auxiliaires ont été engagés sous contrat à durée déterminée pour assurer l'intérim.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, informe l'assemblée que Mme Stéphanie Racchiatti, Directrice de l'UAPE, a démissionné pour le 31 juillet 2017. Sa remplaçante, Mme Véronique Caillot, prendra ses fonctions au 1^{er} août 2017, actuellement assistante de direction dans une UAPE de même importance.

M. Etienne Fleury, Municipal, indique que la mise à l'enquête du PPA du Manège Saint-Georges s'ouvrira dans le courant du mois de juillet 2017.

4) **Informations régionales**

a) **Présentation du rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)**

Le Président demande au rapporteur de la CARI de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Catherine Prudhomme fait lecture des conclusions du rapport et demande de donner décharge à la Commission de son mandat.

- **Le rapport de la CARI est adopté à l'unanimité.**

b) **Autres informations régionales**

La parole n'est pas demandée.

5) **Election du Président pour 2017-2018**

M. Stéphane Hauert, vice-Président, annonce que l'Entente propose M. Joël Humbert. Le vice-Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil, dont le texte est le suivant : « ..lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal. »

- **M. Joël Humbert est élu tacitement.**

6) **Election du Vice-Président 2017-2018**

M. Joël Humbert, Président, signale que le PSIG propose la candidature de M. Stéphane Hauert. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Stéphane Hauert est élu tacitement.**

7) **Election du 2ème Vice-Président 2017-2018**

M. Joël Humbert, Président, signale que l'Entente propose la candidature de M. Rodolphe Maeusli. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **M. Rodolphe Maeusli est élu tacitement.**

8) Election de 2 scrutateurs pour 2017-2018

L'Entente villageoise présente Mme Line Demarta.

Le PSIG présente Mme Mélanie Treur.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les scrutatrices sont élues tacitement.**

9) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2017-2018

L'Entente villageoise présente Mme Martine Furrer.

Le PSIG présente Mme Martine Lob.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les scrutatrices suppléantes sont élues tacitement.**

10) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2017-2018

L'Entente villageoise présente MM. Claudio Venturelli, Yves-Marie Hostettler et Bernard Borgeaud-Dit-Avocat.

Le PSIG présente MM. Hanspeter Guggenbühl et Walter Lanz.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les membres de la Commission de gestion sont élus tacitement.**

11) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2017-2018

L'Entente villageoise présente Mme Liliane Annen, M. Jean-Paul Bruand et M. Thierry Auberson.

Le PSIG présente M. Jean-Dominique Decotignie et Mme Evi Kassimidis.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les membres de la Commission des finances sont élus tacitement.**

12) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2017-2018

L'Entente villageoise présente Mme Catherine Prud'homme, M. Eric Michel et M. Antoine Müller.

Le PSIG présente Mmes Anne Pécoud et Caroline Vaney.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Les membres de la Commission aux affaires régionales et intercommunale sont élus tacitement**

13) Election de Mme Severine Hegy de l'Entente en qualité de déléguée à l'AJENOL, en remplacement de Mme Stefania Hofmann, démissionnaire

L'entente villageoise présente Mme Severine Hegy en remplacement de Mme Stefania Hofmann, démissionnaire.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Severine Hegy est élue tacitement.**

14) Election de Mme Severine Hegy de l'Entente en qualité de membre à la Commission de recours en matière d'imposition communale, en remplacement de M. Yves-Marie Hostettler, démissionnaire

L'Entente villageoise présente Mme Severine Hegy en remplacement de M. Yves-Marie Hostettler, démissionnaire.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

- **Mme Severine Hegy est élue tacitement.**

15) Préavis 12/2017 « Comptes 2016 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter les comptes tels que présentés et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion titre par titre des pages 16 à 34.

M. Louis Savary, Syndic, remercie en premier lieu M. Christian Franco, Boursier, pour l'établissement et la présentation de manière claire des comptes dans la brochure transmise à l'assemblée. Le Syndic tient à relever les points suivants :

- Les comptes 2016 de la commune bouclent avec un résultat opérationnel, avant écriture de boucllement de CHF 2'539'768.53 d'excédents de revenus et une marge d'autofinancement de CHF 4'661'203.00. Ce sont de bons résultats qui dépassent de loin les prévisions budgétaires.
- Ces bons résultats sont dus essentiellement à la perception du rattrapage d'impôts sur le bénéfice des entreprises concernant les années 2011 à 2015 au montant de 3.1 millions de francs. Sans ce rattrapage, la commune était dans le budget. Il est également constaté une différence positive des impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune) de près de 0.8 million par rapport au budget 2016. Cependant, par rapport aux comptes 2015, ces recettes d'impôts sur les personnes physiques sont pratiquement identiques.
- Les charges ordinaires de fonctionnement sont quant à elles bien maîtrisées. Elles sont légèrement supérieures au budget à cause de l'impact de la péréquation.
- Il est évident que ce sont essentiellement la péréquation intercommunale et la facture sociale qui atténuent ce bon résultat. L'estimation des corrections à apporter à la péréquation en fonction du résultat des comptes 2016 montre qu'un montant supplémentaire de 3.2 millions de francs devra être versé à l'Etat (en plus des acomptes 2016). Ce montant est intégré aux comptes 2016. On voit donc l'importance de la péréquation qui réagit immédiatement à l'évolution de la valeur du point d'impôt par habitant.
- Aux comptes 2015, la péréquation était favorable pour notre commune. Pour les comptes 2016, notre commune est plus fortement contributrice. La situation 2017 se fera en fonction des résultats des comptes 2017 et de la valeur du point d'impôt communal par habitant par rapport au point d'impôt moyen des communes du canton.
- La marge d'autofinancement de 4.6 millions est très supérieure aux prévisions budgétaires. Elle a permis de financer entièrement les dépenses d'investissement au montant de 1.36 million et de percevoir des liquidités.
- Au bilan, la dette brute diminue de CHF 250'000.00 et se monte à CHF 11'750'000.00, soit CHF 2'703.00 par habitant. Tenant compte des capitaux dont nous disposons au 31 décembre 2016, la dette nette s'élève à 3.2 millions soit CHF 737.00 par habitant.

En résumé, la situation financière de notre commune est saine, avec un bon équilibre entre ses charges et revenus ordinaires, une dette brute acceptable et des réserves financières permettant de faire face aux investissements prévus pour cette législature.

La parole n'étant plus demandée, le Président fait lecture des titres chapitre par chapitre.

La parole n'étant toujours pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 12/2017 est accepté à l'unanimité.**

16) Préavis 13/2017 « Rapport de gestion 2016 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission de gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Hans-Peter Guggenbühl relève que la Municipalité a fait du bon travail en général, il soulève toutefois quelques points négatifs dont les travaux du beach volley, le démantèlement de la place de jeux et la taxe des égouts. Il fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2016 et de donner décharge à la Commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 13/2017 est accepté à l'unanimité.**

17) Préavis 14/2017 « Proposition d'actualisation des indemnités du Conseil communal»

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Bruno Cantin précise qu'un amendement est proposé en ce qui concerne l'indemnisation pour la rédaction du rapport de gestion en la portant à CHF 400.00 au lieu des CHF 300.00 proposés ; les conclusions recommandent d'adopter le préavis amendé et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Joël Humbert, Président, rappelle que le dernier préavis relatif aux indemnités date de 2001 et aucune adaptation n'a été faite depuis. La manière de travailler a changé, en 2002 pour les commissions ad hoc il fallait compter environ 2.4 séances par préavis alors qu'à ce jour une seule est suffisante; en effet, le travail se fait par e-mail et une partie de la charge est portée sur le rapporteur qui coordonne les remarques de chacun pour finaliser le préavis. Le bureau a également analysé les pratiques des différentes communes avoisinantes. Le rapport de la commission ad hoc de ce préavis demande un amendement quant à la rédaction du rapport de la commission de gestion est propose d'augmenter l'indemnité à CHF 400.00 au lieu des CHF 300.00 proposés. Les indemnités horaires concernent principalement les personnes participant au dépouillement lors des votations et des élections. En ce qui concerne les indemnités de la secrétaire, l'adaptation porte principalement sur le renchérissement usuel et sur le travail fourni ; c'est également l'occasion de reconnaître l'utilisation du matériel privé par l'introduction d'une indemnité forfaitaire. Pour les indemnités du Président, l'idée était également de tenir compte du renchérissement et de faire une adaptation en regard de la présence du président lors des premières rencontres des commissions (en moyenne 10 par année) ; il a également été pris en compte que le président participe régulièrement sur invitation à différentes manifestations (en moyenne 15 par année), d'où l'introduction d'une indemnité forfaitaire.

Le président demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et il passe donc au vote.

- **L'amendement est accepté à la majorité avec un avis contraire.**
- **Le préavis amendé 14/2017 est accepté à la majorité avec un avis contraire et une abstention.**

18) Divers et propositions individuelles

M. Jean-Dominique Decotignie a été interpellé par une personne mal voyante concernant les problèmes rencontrés suite au réaménagement du centre du village. Il souhaite savoir ce que la Municipalité envisage.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique avoir rencontré des représentants de l'AVACAH pour étudier ce cas ; il y aurait éventuellement la possibilité d'apposer deux lignes tactiles d'une couleur autre que blanche pour éviter que cela soit perçu par les automobilistes comme un bord de chaussée. Malheureusement, le Service des routes a refusé cette proposition qui n'est pas adaptée à notre place.

M. Laurent Deschamps indique avoir été interpellé par certains jeunes qui voulait savoir s'il y a avait la possibilité d'installer des tables de ping-pong.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipal, indique avoir également été interpellée sur ce sujet. La Municipalité va y réfléchir.

M. Basile Monnier intervient suite au changement du point 4 du dernier rapport, à savoir que l'entretien des giratoires est de la compétence communale ; il souhaite savoir ce qu'envisage la Municipalité concernant l'amélioration de la visibilité comme relevé lors du dernier Conseil.

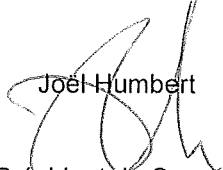
M. Louis Savary, Syndic, indique que la possibilité de diminuer la hauteur des haies existantes va être soumise au service de la voirie.

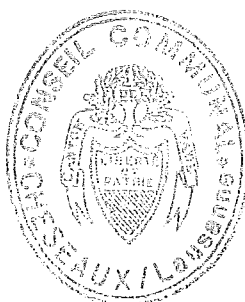
M. Antoine Müller intervient auprès de la Municipalité concernant la circulation au sein de notre village, ceci notamment suite à la nouvelle place « rouge » mise en fonction avec une limitation de vitesse à 20km/heure. Pour les autres routes à l'intérieur du village, il a le sentiment que les automobilistes circulent au-delà des limites autorisées. Est-ce que la Municipalité en a conscience et est-ce que c'est une préoccupation ? Y a-t-il des projets en cours ?

M. Serge Sandoz, Municipal, confirme que c'est un sujet de préoccupation de la Municipalité. Des comptages ont été faits ainsi que des contrôles de vitesse. Des réflexions sont actuellement en cours et également pour le centre où il y a encore des excès. Une rencontre a eu lieu notamment cet après-midi avec la gendarmerie pour étudier des possibilités pour réduire la vitesse. Des aménagements seront faits prochainement Derrière-le-Château pour ralentir les automobilistes qui serviront de test. Ensuite deux autres projets du même style pourront être envisagés dans le village, notamment à la Mèbre et Derrière-la-Ville. D'ici l'automne, des propositions pourront être soumises au Conseil.

Mme Evi Kassimidis souhaite savoir si la Municipalité a décidé d'honorer notre nouveau député, M. Pierre Hämmerli.

M. Louis Savary, Syndic, indique que M. Pierre Hämmerli pour différentes raisons et d'un commun accord avec son parti s'est retiré et a donné sa démission avant de débiter son mandat au sein du Grand Conseil.


Joël Humbert
Président du Conseil




Patricia Alvarez
Secrétaire du Conseil

Séance levée à 19 :40
Cheseaux, le 21 juin 2017

Prochaines séances :
Mardi 3 octobre 2017
Mardi 7 novembre 2017
Mardi 12 décembre 2017

